



vol à l'étalage pour la première (et dernière fois)

Par **heyo**, le **18/09/2011** à **09:46**

Voilà, cela fait 2 jours que je ne dors pas, je suis angoissée tellement j'ai honte de moi.

Il y a 2 jours, je me suis rendue dans un magasin de chaussure type Gémô et je ne sais pas ce qu'il m'a pris mais en essayant une paire de chaussure, l'idée démoniaque de les laisser à mes pieds fût plus forte que la raison (elles me plaisaient et je n'avais pas les moyens de les payer). J'ai donc gardé les chaussures à mes pieds d'une valeur de 40€ et remis la boîte vide dans le rayon et j'ai fini "tranquillement" mon tour dans le magasin.

Une fois mon tour terminé, je me suis dirigée vers la sortie et là je me suis faite interceptée par un vigile qui m'a dirigé vers les caisses et qui a fouillé mon sac. Dans mon sac, il y avait un couteau de cuisine emballé dans son emballage puisque je venais de l'acheter dans un magasin des alentours (ticket de caisse faisant foi).

Complètement abattue par ce que j'avais tenté de faire, j'ai directement avoué ma faute en montrant les chaussures que j'avais aux pieds et en demandant de les payer, ce que je fis.

Celui-ci appela la responsable qui m'accusa d'avoir volé mais en plus de ça d'être muni d'un couteau qui aurait pu me servir pour arracher des boutons des vêtements et donc d'être un élément à charge contre moi.

Elle prit ma pièce d'identité puis appela la gendarmerie en disant que j'étais muni d'un couteau (?). Après quelques minutes celle-ci dit à son vigile que la police ne viendrait pas, que c'était une première fois pour moi, que mon casier était vierge et qu'une procédure simplifiée de plainte allait être remplie.

Elle remplit donc son formulaire: nom, prénom, date de naissance (j'ai 22 ans), adresse, numéro de carte d'identité puis son nom prénom date de naissance à elle puis elle me demanda de signer en bas en écrivant "je reconnais les faits", ce que je fis.

Complètement abasourdie par ce qui se passait, je demandais la voix rauque au vigile ce qui allait se passer et il me dit que je serais fichée dans leur magasin et que ce document serait transmis au procureur. Je ne pu retenir mes larmes et devant mon désarroi il ajouta qu'il n'y aurait peut-être pas de suite ou un simple rappel à la loi. Sur cela je quittais le magasin effondrée.

Ma question est la suivante : quelles sont les suites d'un tel acte? La possession du couteau joue-t-elle en ma défaveur? Le procureur peut-il classer cette affaire sans suite? Puisqu'il y a eu appel de la police, vais-je forcément recevoir une convocation?

Merci d'avance...